



Swiss Table Tennis – STTL - Maison du Sport - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen près de Berne – Téléphone +41 31 359 73 90

info@swisstabletennis.ch - Membre de www.swisstabletennis.ch

ITTF · ETTU

Art. 520.9.1 : Propositions de modification du règlement sportif STTL - Conditions de promotion

Auteur de la proposition :

Comité directeur de la STTL

Instance compétente :

Assemblée de la Ligue nationale, Chambre STTL

Date du vote :

05/12/2025

Entrée en vigueur :

2026/2027

Proposition visant à modifier les articles 520.9.1 et 510.10.1 du règlement sportif (à l'attention de l'ALN)

ALN:

510.10.1 Les équipes de LNB qui souhaitent être promues en STTL Men ou STTL Women doivent être évaluées par la STTL conformément à l'article 520.9.2 et obtenir une autorisation de promotion avant le début des play-offs (1er jour des play-offs).

Les équipes qui ne remplissent pas les critères dans les délais impartis n'ont pas droit à une prolongation.

510.10.2 4 À l'issue du championnat par groupes, des éventuels matchs de play-off et de la date limite de retrait, une liste des équipes éligibles à la promotion est établie en tenant compte de toutes les relégations conformément à l'art. 510.12 ainsi que des relégations volontaires, des retraits, des renonciations à la promotion et des fusions, une liste des équipes éligibles à la promotion sera établie afin de déterminer les candidats à la promotion ou à la participation aux matchs de promotion/relégation.

Chambre STTL :

520.9.1 ~~Sur la base de la liste remise par la NL~~ Conformément à l'art. 510.10.1 des demandes complètes des équipes de LNB ayant droit à la promotion, le comité directeur de la STTL vérifie si les clubs concernés remplissent, en plus des critères sportifs (y compris les art. 510.11.2 et 510.11.3), les exigences suivantes en matière de promotion de la relève et de logistique :

- offre d'un entraînement pour jeunesse dans le cadre de J+S (un cours achevé l'année précédente et un cours en cours l'année en cours)
- Participation d'une équipe aux championnats juniors (championnat régional, qualifications des associations régionales ou tour final national)
- Licence octroyée à au moins un joueur U15 ou plus jeune ayant joué pour le club dans le championnat par équipes pendant la saison en cours.
- Garantie technique de la retransmission des matchs (conformément au formulaire « Vérification des conditions pour jouer dans la STTL »)
- Respect des critères de solidité économique (conformément au formulaire « Vérification des conditions pour jouer dans la STTL »)

520.9.2 Si tous les critères ci-dessus pour une promotion en STTL sont remplis **le premier jour des Play Off de la saison en cours**, le comité directeur de la STTL désigne les équipes directement promues en STTL ainsi que les participants aux matchs de promotion/relégation NLB/STTL.

520.9.3 Si une ou plusieurs équipes de la LNB ne remplissent pas entièrement les critères énoncés à l'art. 520.9.1, les équipes de la LNB qui ne sont pas directement qualifiées pour la promotion peuvent également être examinées.

Si aucune équipe de la LNB ne remplit entièrement les conditions prévues à l'article 520.9.1, le comité directeur de la STTL doit désigner les équipes qui ont le droit de se promouvoir et communiquer ces désignations ainsi qu'une justification écrite à toutes les parties concernées avant le premier jour des play-offs.



Swiss Table Tennis – STTL - Maison du Sport - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen près de Berne – Téléphone +41 31 359 73 90

info@swisstabletennis.ch - Membre de www.swisstabletennis.ch

ITTF · ETTU

Justification :

En raison de la situation de la saison 24/25, les points ont été améliorés conformément aux exigences suivantes :

- La LNB souhaite que chaque équipe de la LNB puisse remporter le titre de la LNB, même si elle ne souhaite pas ou ne peut pas être promue en STTL.
- Il est nécessaire de clarifier la procédure de vérification des critères que les clubs doivent remplir pour être promus en STTL.
- La responsabilité de se faire contrôler avant une date déterminée incombe aux clubs.
- Les critères ont été complétés ou formulés de manière plus claire et moins sujette à interprétation.

Prise de position du comité directeur de la STTL :

Voir justification.

Recommandation du comité directeur de la STTL :

Le comité directeur du STTL recommande, à la majorité, d'approuver cette proposition.



Swiss Table Tennis – STTL - Maison du Sport - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen près de Berne – Téléphone +41 31 359 73 90

info@swisstabletennis.ch - Membre de www.swisstabletennis.ch

ITTF · ETTU

Vérification des conditions requises pour jouer dans la STTL conformément à l'article 520.9.1

Le club de tennis de table : _____

représenté par : _____ (et _____)
avec signature(s) valide(s) conformément aux articles des statuts du club _____ (numéro d'article),

demande le _____ à être examiné comme équipe STTL potentielle pour la saison suivante.

1. Offre d'entraînement pour les jeunes dans le cadre de J+S (**un cours achevé l'année précédente et un cours en cours cette année**)

Saison actuelle Oui Non
Avant-saison Oui Non

Documents : Copie de la décision de paiement (OFSPO)

2. Participation d'une équipe aux championnats suisses juniors (**championnats régionaux, qualifications des associations régionales ou tour final national**)

Saison en cours Oui Non

Documents : Extrait de Click.tt

3. Licence d'au moins un joueur U15 ou plus jeune ayant joué pour le club dans le **championnat par équipes pendant la saison en cours**.

Saison en cours Oui Non

Documents : Extrait de Clic.tt

4. Garantie technique de la retransmission du match

La salle dispose d'une connexion 5G stable, d'un réseau Wi-Fi ou d'une connexion Internet Ethernet classique.

5G Oui Non

Wi-Fi Oui Non

Vitesse de téléchargement :

Vitesse de téléchargement :

Ethernet : Oui Non

Les boxes disposent de prises électriques et d'un espace suffisant pour installer une caméra (1 m²).

Oui Non

5. Respect des critères de solidité économique

Taux de liquidité 2 > 100 %

((Liquidités + subventions) / dettes)*100

Ratio de liquidité :

Documents : derniers comptes annuels approuvés et procès-verbal de l'assemblée qui les a approuvés



Swiss Table Tennis – STTL - Maison du Sport - Talgutzentrum 27 - CH-3063 Ittigen près de Berne – Téléphone +41 31 359 73
90

info@swisstabletennis.ch - Membre de www.swisstabletennis.ch

ITTF · ETTU

Paiement régulier des joueurs, des cotisations sociales et des impôts à la source.
Documents :

- Déclaration écrite de chaque joueur (STTL ou NLB) indiquant si le club est à jour dans ses paiements (déclaration datant de moins de 30 jours).
- Confirmation du paiement de l'AVS ou déclaration expliquant pourquoi on n'est pas inscrit à l'AVS.
- Confirmation du paiement de l'impôt à la source ou déclaration expliquant pourquoi on n'est pas inscrit à l'impôt à la source.

L'examen de ces documents par le secrétariat STTL peut prendre jusqu'à 10 jours. Il incombe aux clubs de soumettre les documents en temps utile.

Lieu

Date

Signatures :